

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : [REDACTED]

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : [REDACTED]

Vos prénoms : [REDACTED]

Votre date et son lieu de naissance : [1] [9] [0] [4] [1] [9] [5] [7] à Lille

Votre profession : directeur d'organisme de formation

Votre adresse : [REDACTED]

Votre complément d'adresse : [REDACTED]

Code postal : [5] [9] [0] [0] [0] Commune : Lille

Pays : france

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui Non

Si oui, précisez lequel :

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Mardi 22 décembre à 15 h 45, j'ai reçu un sms de [REDACTED] me signalant qu'une quinzaine de véhicules de police venait de s'arrêter rue de Cambrai à Lille et que des policiers avaient pénétré sur la Friche St Sauveur.

Je suis Maire-Adjoint honoraire de la Ville de Lille et je milite au sein de plusieurs associations de solidarité avec les exilés et les migrants.

Je suis arrivé 10 minutes plus tard environ sur le site. Je suis rentré dans la Friche par la porte situé dans le mur de clôture rue de Cambrai et me suis dirigé vers les cabanes où logent des exilés en provenance d'Afrique.

J'ai constaté que trente policiers environ, en civil et en uniforme entouraient les habitants du terrain au milieu des cabanes et contrôlaient l'identité de chaque personne présente.

J'ai moi-même présenté mon identité ainsi que les 3 journalistes présents, Arnaud Dufresne de la Voix du Nord, Julien Bouteiller de Croix du Nord, et une vidéaste de la Voix du Nord dont je ne connais pas l'identité.

Vers 16 h 25, le groupe de policiers a quitté le terrain où sont situées les cabanes, en encadrant plusieurs habitants du terrain (deux ou trois), pour rejoindre le Belvédère, un espace vert situé à l'angle du Bd Painlevé et de la rue de Cambrai, en empruntant une passerelle en bois que les habitués du site appellent "le Pont des Gueux".

Je suis moi-même ressorti par le mur de la rue de Cambrai quelques minutes plus tard. En remontant la rue de Cambrai vers le boulevard Painlevé, j'ai constaté que des policiers étaient au milieu du campement de tentes situé sur le Belvédère.

Un peu après 16 h 35, les dernières voitures de police ont quitté la rue de Cambrai.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : [REDACTED]

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Lille

Le 24 12 2020

Signature

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.